



Département
des Landes

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES (CDESI) DES LANDES

5 MARS 2018 – SALLE HENRI LAVIELLE

MEMBRES PRESENTS :

Acteurs du 1^{er} collège : mouvement sportif landais:

- Christian NAVARRET, président du Comité Départemental de Cyclotourisme,
- Chantal BURBAUD, présidente du Comité Départemental de Course d'orientation,
- Bernard THIBAUT, vice-président du Comité Départemental Olympique et Sportif,
- Gilles COUTURE, vice-président de l'U.F.O.L.E.P des Landes,
- Françoise LEGLIZE, vice-présidente du Comité Départemental de Randonnée pédestre.

Acteurs du 2^{ème} collège : Gestionnaires ou acteurs de l'espace naturel :

- Guillaume RIELLAND, représentant Bruno LAFON, président du syndicat des sylviculteurs du sud-ouest,
- Patrick PONGE, vice-président de la SEPANSO des Landes,
- Audrey FITAS, chargée de mission tourisme, représentant Hervé BOUYRIE président du Comité Départemental de Tourisme,
- Béatrice RENAUD, responsable du pôle tourisme pour le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,
- Emmanuel MANARILLO, représentant Catherine LETACONOUX, présidente des amis de la terre,
- Jean LARROUY, président de l'union départementale landaise D.F.C.I,
- Benoît BODENNEC, directeur de l'union départementale landaise D.F.C.I.

Acteurs du 3^{ème} collège : Acteurs institutionnels :

- Henri BEDAT, président de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires, Conseiller départemental délégué aux Sports pour le Conseil Départemental des Landes, représentant le Président du Conseil départemental des Landes,
- Jean-Luc DELPUECH, vice-président délégué à l'environnement pour le Conseil Départemental des Landes.
- Philippe MALLET, chargé de mission environnement à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes (DDTM)
- Serge SORE, maire de Luxey, élu référent CDESI pour le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Représentants du Département des Landes :

- Frédérique LEMONT, Directrice à la direction de l'environnement,
- Lucie TAVERNE, Directrice adjointe de la direction de l'environnement,
- Sylvie SAINT-SEVIN, chef de projet cyclable à la direction de l'environnement,
- Cyrielle ROCH, responsable du service gestion des itinéraires départementaux à la Direction de l'Environnement,
- Jean Claude RIBERT, Service Sports Intégration et Développement,
- Dominique ANDRIEU-GUILLARD, chargée de mission développement local tourisme et animation de groupes projets transversaux à la Direction du tourisme,

- Laurène QUEURY, Coordinatrice Sports de nature à la Direction de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports.

INVITES A LA SEANCE :

- Association AF3V

INTRODUCTION

M BEDAT rappelle qu'à ce jour le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) dispose, au-delà du schéma cyclable et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (215 boucles de randonnée / 3500 km d'itinéraires) de 112 Espaces Sites et Itinéraires inscrits :

- 1 de la filière aérienne (Rion des Landes)
- 7 de la filière terrestre (Course d'orientation : Gaillères, Labenne, Saint-Geours-de-Maremne, Messanges, Pontonx-sur-l'Adour, Commensacq et Castets)
- 4 de la filière nautique qui est d'ailleurs un axe fort identifié dans le cadre de la politique sport de nature (Canoë : Leyre et Adour / Activités du littoral : Capbreton / Voile : Sanguinet)

M BEDAT indique que la séance concernera principalement des projets conduits par la direction de l'environnement au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et du schéma cyclable. Il propose l'ordre du jour suivant :

- 1) Présentation du schéma cyclable départemental 2018-2027
- 2) Procédure de mise en œuvre du PDIPR
- 3) Questions diverses

POINT N°1 : PRESENTATION DU SCHEMA CYCLABLE DEPARTEMENTAL 2018-2027

- *Présentation par Sylvie SAINT-SEVIN, chef de projet cyclable à la Direction de l'Environnement. Diapo 3 à 10*

L'élaboration du schéma cyclable départemental 2018/2027 a été conduite en 2017. Le bilan de 10 années de mise en œuvre de la politique cyclable a été dressé en concertation avec les EPCI landais, dont 10 d'entre eux (sur 18) détiennent la compétence cyclable, les Départements limitrophes et la Région Nouvelle-Aquitaine pour s'assurer de la cohérence des connexions des itinéraires landais et de leur intérêt aux échelles régionale et nationale.

Ces échanges ont abouti à des propositions d'évolutions du schéma départemental cyclable par l'identification cartographiée des perspectives d'évolution du réseau cyclable landais à l'horizon 2027 et le règlement d'aides associé.

Ce plan cyclable s'organise selon 3 niveaux de classification :

- Les axes d'intérêt régional et national :

Ces grands axes sont la déclinaison régionale du Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes dont certains axes bénéficient d'un label européen tel que l'Eurovelo n°1 « la Vélodyssée » et l'Eurovelo n°3 « la Scandibérique »

- Les axes d'intérêt départemental :

Les liaisons cyclables d'intérêt départemental desservant l'ensemble du territoire départemental notamment de l'intérieur, et ce de façon équilibrée. Elles relient les principaux pôles structurants

urbains, touristiques et ferroviaires du département. Elles sont aussi connectées aux grands itinéraires nationaux et/ou régionaux.

- Les axes d'intérêt local

Non représentés sur la carte ils sont définis par les intercommunalités, conformément à leur schéma cyclable respectif. Ils viennent compléter le maillage départemental et doivent se connecter avec les principaux axes structurants de ce Plan.

Le règlement départemental d'aide à la réalisation d'aménagements cyclables :

- Réactualisation du seuil d'éligibilité de 60 000€ à 120 000€/km pour les itinéraires en sites propres et à 1 000€/km pour les itinéraires en sites partagés.
- Suppression du plafond de 500 000€ par maître d'ouvrage tous les 5 ans
- Taux modulés selon le niveau de classification

M Ponge interpelle de nouveau le Département concernant le projet de voie verte entre Azur et Soustons. Le Département n'étant pas maître d'ouvrage sur le projet, il est suggéré à la SEPANSO de se rapprocher de la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud. La Direction de l'Environnement pourra le cas échéant faciliter cette prise de contact.

La CDESI vote à l'unanimité le schéma cyclable départemental 2018-2027.

Suite à l'approbation de la CDESI le schéma cyclable présenté a été soumis au vote du BP du 26 et 27 mars dernier et a été acté.

POINT N°2 : PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE DU PDIPR

- *Présentation par Cyrielle ROCH, responsable du service gestion des itinéraires départementaux à la Direction de l'Environnement. Diapo 11 à 17*

La procédure de mise en œuvre du PDIPR a pour objet de récapituler l'ensemble des étapes liées à la mise en œuvre d'un itinéraire sur un territoire pour prétendre à son inscription. Elle clarifie pour l'ensemble des partenaires et porteurs de projets, les conditions et étapes à suivre pour la création ou la modification d'un itinéraire ainsi que les modalités d'entretien et de promotion dont il bénéficie une fois inscrit au plan départemental.

M RIELLAND précise que le SYSSO est très satisfait de la concertation effectuée par le Département dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets.

M BODENNEC dans le même sens indique que cet avis est partagé par la DFCI.

La CDESI vote à l'unanimité la procédure d'inscription d'un itinéraire au PDIPR.

La séance est levée.

Renaud VAUTHIER